

Mis en ligne le : **08 AVR. 2025**

Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le vingt-sept mars à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude
Pays d'Orange en Provence (1) : MARQUOT Xavier
Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard
Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (3) : CORNAND Jean-Jacques, DONZE André, GIRARD Elie
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal
Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (1) : PEYRON Roland ayant donné pouvoir à DONZE André

EXCUSES (7) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) : ESPENON Evelyne
Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra
Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : LARGUIER Jean-Pierre, ROUX Alexandre
Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, SALIN Olivier

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard RAINERI

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Audrey CECCALDI, directrice du SMOP
Madame Clémence MENDEZ, ingénieure hydraulique du SMOP
Monsieur Laurent GUERY, animateur PAPI du SMOP
Monsieur Lucas BROUT, technicien rivières et digues au SMOP
Monsieur Valentin RICARD, agent technique responsable du secteur aval du SMOP
Monsieur Serge RIPERT, agent technique responsable du secteur amont du SMOP
Madame Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Gérard RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, Monsieur Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal (PV) de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 06 février 2025.

Suffrages exprimés : 8
À L'UNANIMITÉ

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations

3/ Délibérations n°2025-06 : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les chiffres du compte de gestion 2024 établi par la comptable du Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine.

Sur avis favorable du Bureau du 10 mars 2025 et proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à acter, par délibération, le compte de gestion de l'exercice 2024 et :

Suffrages exprimés : 8
À L'UNANIMITÉ

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Délibérations n°2024-07 : Approbation du compte administratif 2024

En tant qu'ordonnateur des finances du SMOP, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et quitte la salle, après élection de Monsieur André DONZE qui préside le Comité pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Président, ordonnateur des Finances du SMOP, doit également et annuellement dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget principal du SMOP.

Arrivée de Messieurs BERARD et RUSCELLI.

6/ Délibération n°2025-09 : Budget primitif 2025

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2025.

Le budget primitif pour l'exercice 2025 se décompose comme suit :

- 1 114 982,05 € pour les dépenses de fonctionnement et l'équivalent en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
Chapitres	Proposition BP 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	119 553,41 €
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	396 050,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	35 200,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	129 520,53 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	424 309,94 €
Chapitre 66 - Intérêts réglés à échéance	10 348,17 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 114 982,05 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitres	Proposition BP 2025
Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel	1 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	918 741,15 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	168 025,47 €
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 715,43 €
Total des recettes de fonctionnement	1 114 982,05 €

- 2 836 659,49 € pour les dépenses d'investissement et l'équivalent en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement			
Chapitres	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025
Chapitre 01 - déficit d'investissement reporté		10556,69	10556,69
Chapitre 13 - remboursement de subventions		44901,83	44901,83
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	101 810,20 €	479 500,00 €	581 310,20 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	60 040,00 €	60 040,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	405 452,28 €	1 122 495,58 €	1 527 947,86 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	7 050,48 €	0,00 €	7 050,48 €
Chapitre 204 - Subventions	48 162,77 €	0,00 €	48 162,77 €
Remboursement d'emprunt		25 396,98 €	25 396,98 €
Cauti on locaux		490,20 €	490,20 €
Total des dépenses d'investissement	562 475,73 €	2 274 183,76 €	2 836 659,49 €

Recettes d'investissement			
Chapitres	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	351 478,00 €	351 478,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	628 769,45 €	667 373,83 €	1 296 143,29 €
Chapiter 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	129 520,53 €	129 520,53 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	104 405,25 €	0,00 €	104 405,25 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	424 309,94 €	424 309,94 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt			
Total des recettes d'investissement	733 174,70 €	2 103 484,78 €	2 836 659,49 €

Les restes à réaliser d'un montant de 733 174.70 € inscrits en recette au budget d'investissement sont des subventions à percevoir sur des opérations soldées.

Les opérations d'ordre d'un montant de 530 802.48 € permettront l'intégration comptable d'études menées antérieurement.

Sur avis favorable du Bureau du 10 mars 2025 et proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à approuver, par délibération, le budget primitif 2025 et :

Suffrages exprimés : 10
À L'UNANIMITÉ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7/ Délibération n°2025-10 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023-16 du comité syndical en date du 06 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget du SMOP.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Sur avis favorable du Bureau du 10 mars 2025 et proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à approuver, par délibération à :

- Autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Suffrages exprimés : 10
À L'UNANIMITÉ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8/ Délibération n°2025-11 : Ventilation GEMAPI/Hors GEMAPI du BP 2025

Monsieur le Président a présenté au Comité Syndical la ventilation GEMAPI/Hors GEMAPI du budget primitif 2025.

Le produit de la taxe GEMAPI étant dédié à l'exercice de la compétence, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

Cette comptabilité analytique est prévue à l'article 6.1 des statuts du Syndicat. La ventilation GEMAPI / hors GEMAPI est alors proposée comme suit au niveau des chapitres budgétaires :

SMOP - PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Proposition BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 011 - Charges à caractère général	135 705,00 €	108 644,62 €	119 553,41 €	107 598,07 €	11 955,34 €
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	396 200,00 €	393 819,53 €	396 050,00 €	356 445,00 €	39 605,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	35 200,00 €	31 174,25 €	35 200,00 €	31 680,00 €	3 520,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	126 063,20 €	126 063,20 €	129 520,53 €	116 568,48 €	12 952,05 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	292 888,82 €		424 309,94 €	381 878,95 €	42 430,99 €
Chapitre 65 - Intérêts réglés à échéance	0,00 €	0,00 €	10 348,17 €	10 348,17 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	986 057,02 €	659 701,60 €	1 114 982,05 €	1 004 518,66 €	110 463,39 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Proposition BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel	1 500,00 €	1 376,12 €	1 500,00 €	1 375,00 €	125,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	839 612,78 €	830 853,63 €	918 741,15 €	826 867,04 €	91 874,11 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	114 944,24 €	24 187,28 €	168 025,47 €	159 624,20 €	8 401,27 €
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 000,00 €	30 000,00 €	26 715,43 €	25 379,66 €	1 335,77 €
Total des recettes de fonctionnement	986 057,02 €	886 417,03 €	1 114 982,05 €	1 013 245,89 €	101 736,16 €

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
Du 03 avril 2025

SMOP - PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 01 - déficit d'investissement reporté				10556,69	10556,69	10 556,69 €	0,00 €
Chapitre 13 - remboursement de subventions	22200	10200		44901,83	44901,83	44 901,83 €	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 096 643,63 €	610 000,54 €	101 810,20 €	479 500,00 €	581 310,20 €	564 785,20 €	16 525,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	80 800,00 €	13 636,10 €	0,00 €	60 040,00 €	60 040,00 €	58 090,00 €	1 950,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	1 578 455,97 €	858 174,22 €	405 452,28 €	1 122 495,58 €	1 527 947,86 €	1 335 947,86 €	192 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €	530 802,48 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	255 238,00 €	146 571,71 €	7 050,48 €	0,00 €	7 050,48 €	7 050,48 €	0,00 €
Chapitre 204 - Subventions	124 115,22 €	37 449,01 €	48 162,77 €	0,00 €	48 162,77 €	48 162,77 €	0,00 €
Remboursement d'emprunt	0,00 €	0,00 €		25 396,98 €	25 396,98 €	25 396,98 €	0,00 €
Caution locaux				490,20 €	490,20 €	441,18 €	49,02 €
Total des dépenses d'investissement	3 223 605,42 €	1 742 184,18 €	562 475,73 €	2 274 183,76 €	2 836 659,49 €	2 626 135,47 €	210 524,02 €

Recettes d'investissement							
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	357 161,28 €	353 680,34 €	0,00 €	351 478,00 €	351 478,00 €	351 478,00 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 532 782,52 €	542 806,29 €	628 769,45 €	667 373,83 €	1 296 143,29 €	1 199 927,01 €	96 216,28 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 063,20 €	126 063,20 €	0,00 €	129 520,53 €	129 520,53 €	129 520,53 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €	530 802,48 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	288 114,00 €	82 482,06 €	104 405,25 €	0,00 €	104 405,25 €	104 405,25 €	0,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	292 888,82 €	0,00 €	0,00 €	424 309,94 €	424 309,94 €	392 812,25 €	31 497,69 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	260 443,00 €	260 443,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt	300 000,00 €	300 000,00 €					
Total des recettes d'investissement	3 223 605,42 €	1 731 627,49 €	733 174,70 €	2 103 484,78 €	2 836 659,49 €	2 708 945,51 €	127 713,98 €

Cette ventilation est calculée de la manière suivante :

↳ En fonctionnement :

✓ Identification des dépenses et des recettes spécifiques qui relèvent de la GEMAPI comme les stations de ressuage (contrats de maintenance, d'eau, d'électricité...), les petites fournitures pour les travaux d'entretien en régie, les petits travaux d'entretien, les frais liés à l'instauration de la servitude d'utilité publique...

✓ Estimation du temps passé sur des missions et actions GEMAPI de la part des personnels d'après les rapports d'activités des postes. Il ressort de ces analyses qu'environ 90 % du temps de l'équipe sont consacrés à la GEMAPI. Ce ratio de 90 % est ensuite appliqué à toutes les autres dépenses et recettes de fonctionnement.

↳ En investissement :

✓ La ventilation GEMAPI / hors GEMAPI se fait ligne par ligne. Une ligne correspond généralement à une opération qui est identifiée GEMAPI ou hors GEMAPI.

✓ Concernant la dépense de provisions en opérations non affectées, il est aussi proposé de l'affecter 100 % à la GEMAPI.

Sur avis favorable du Bureau du 10 mars 2025 et proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à approuver, par délibération, la ventilation GEMAPI/Hors GEMAPI du budget primitif 2025 et :

Suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
À L'UNANIMITÉ

9/ Délibération n°2025-12 : Vote des cotisations des membres pour l'exercice 2025

Monsieur le Président a présenté au Comité Syndical la répartition des cotisations des membres du SMOP, ventilées GEMAPI / hors GEMAPI pour l'exercice 2025.

Conformément aux statuts, les cotisations des membres au SMOP ont trois composantes :

- une composante qui provient de la répartition des charges dues au fonctionnement et à la réalisation d'actions globales qui sont entièrement mutualisées entre tous les membres selon leurs taux de contribution 'historiques'.
- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions locales GEMA (hors digues), qui sont réparties à 50% pour l'EPCI bénéficiaire et 50% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution historiques.
- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions PI : digues, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques qui sont réparties à 75% pour l'EPCI bénéficiaire et 25% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution 'digues'.

Pour l'exercice 2025, le montant total des cotisations proposé s'élève à 761 136.40 €, ventilé suivant :

- 737 996.98 € de cotisation GEMAPI ce qui représente 97 % de la cotisation totale,
- 23 139.42 € de cotisation hors GEMAPI ce qui représente 3 % de la cotisation totale.

Membre	2022	2023	2024	2025		
				TOTAL	GEMAPI	Hors GEMAPI
CASC	220 913,87	271 345,17	252 334,51	264 394,78	256 999,24	7 395,53
CCPOP	101 491,33	128 547,94	125 794,02	148 620,75	144 997,24	3 623,51
CCVV	147 348,04	142 017,36	151 296,72	160 098,70	154 083,12	6 015,58
CCBDP	51 527,05	46 995,44	48 983,26	48 541,96	46 556,61	1 985,35
COVE	89 538,40	90 962,47	110 271,23	112 221,79	108 739,38	3 482,42
CCAOP	16 269,35	28 342,87	22 448,83	26 422,65	25 822,27	600,38
CCVS	902,22	764,74	855,20	835,77	799,12	36,64
TOTAL	627 990,27	708 975,98	711 983,78	761 136,40	737 996,98	23 139,42

Le montant de cette acquisition s'élève à 1 900 € auquel il faut ajouter des frais de prestation SAFER qui s'élèvent à 504.00 €.

Cette acquisition est subventionnée par le CD84, de l'AERM dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide.

Sur avis favorable du Bureau et proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée H1141 sur la commune de Courthézon.

Suffrages exprimés : 10
À L'UNANIMITÉ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

12/ Délibération n°2025-15 : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le Président propose au comité syndical de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical est invité à approuver, par délibération, le rattachement du SMOP à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84 et :

Suffrages exprimés : 10
À L'UNANIMITÉ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

13/Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte du compte-rendu des décisions prises depuis le Comité Syndical référencées ci-dessus.

Décisions du Président au titre de ses délégations

Références	Contenu
2025-04-P	Modification de la décision n°2024-57-P : Demande de subvention pour l'équipe d'animation du PAPI d'intention auprès de l'Etat pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
2025-05-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre "réparation d'ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par des tiers sur la commune de Sarriars – Mission de maîtrise d'œuvre", marché M2025-04-E.
2025-06-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre "réparation d'ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par un tiers sur la commune de Bédarrides – Mission de maîtrise d'œuvre", marché M2025-05-E.
2025-07-P	Attribution du marché public de prestation intellectuelle M2025-01-E: "Etude bila, évaluative et prospective du Contrat de rivière Ouveze" à Cereg Ingénierie pour un montant de 39 625€ HT

14/Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte du compte-rendu des décisions du Bureau prises depuis le Comité Syndical référencées ci-dessus.

Références	Contenu
2025-01-B	Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouveze – M 2025-06-T

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le

07 AVR. 2025

Le secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU